

Compte-rendu Conseil Municipal séance du 02 juillet 2010

Révision des loyers communaux :

Le conseil municipal valide la révision des loyers sur l'indice INSEE à la date d'anniversaire des contrats.

Vente de la remorque de la commune :

Le Conseil Municipal accepte l'offre d'achat à 650 € pour la remorque.

Refacturation du gaz 2009 aux infirmières avec un rabatement de 50 % :

Le Conseil Municipal décide de refacturer le gaz de 2009 aux infirmières avec un rabatement de 50 % en raison d'un problème de fonctionnement du compteur.

Vote du taux relais :

Le taux relais 2010, qui remplace celui de la taxe professionnelle, est maintenu, soit :

- taxe relais : 14,40 %

Adhésion de certaines communes au SIVOM :

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion des communes de Marcillat-en-Combraille, Mazirat, la Petite Marche, St Fargeol, Ste Thérènce et St Marcel en Marcillat au SIVOM Région Minière.

Nouvelle tarification pour les accueils de loisirs et périscolaire:

A partir du 1^{er} septembre 2010, le tarif de l'accueil périscolaire sera basé sur le quotient familial des parents et comprendra le goûter.

Concernant l'accueil de loisirs du mercredi, les inscriptions se feront soit à la demi journée avec ou sans repas, soit à la journée. Néanmoins, l'unité de facturation sera horaire comme pour l'accueil périscolaire.

Les tarifs s'échelonneront comme suit :

- Quotient familial supérieur à 900 € = 1,80 € / heure
- Quotient familial supérieur à 700 et inférieur à 900 € = 1.60 € / heure
- Quotient familial supérieur à 500 et inférieur à 700 € = 1.40 € / heure
- Quotient familial inférieur à 500 € = 1.20 € / heure

Revente du terrain cadastré AN 29 à la société DOMOCENTRE:

Dans un souci de développement du bourg de Villebret, le Conseil Municipal a validé la vente du terrain cadastré AN 29 de 12 792 m² au prix de 66 000 € HT, soit un montant de 69 630.00 € TTC. Cette société va ainsi pouvoir développer son projet de lotissement sur la commune.

Choix de l'entreprise pour le remplacement des fenêtres des bâtiments communaux:

Suite à la consultation engagée, l'entreprise LORENOVE Mattéi est retenue pour le remplacement des huisseries des bâtiments communaux pour un montant de prestation de 7 071,06 € HT soit 8 457,00 € TTC.

Choix de l'entreprise pour le combiné handbasket du terrain sportif:

Suite à la consultation engagée, l'entreprise AUVERGNE SPORT est retenue pour les deux combinés handbasket, la pose et les tests d'équipement sportif pour un montant de prestation de 4 636,00 € HT soit 5 554,66 € TTC.

pdfMachine

Is a pdf writer that produces quality PDF files with ease!

Produce quality PDF files in seconds and preserve the integrity of your original documents. Compatible across nearly all Windows platforms, if you can print from a windows application you can use pdfMachine.

Get yours now!